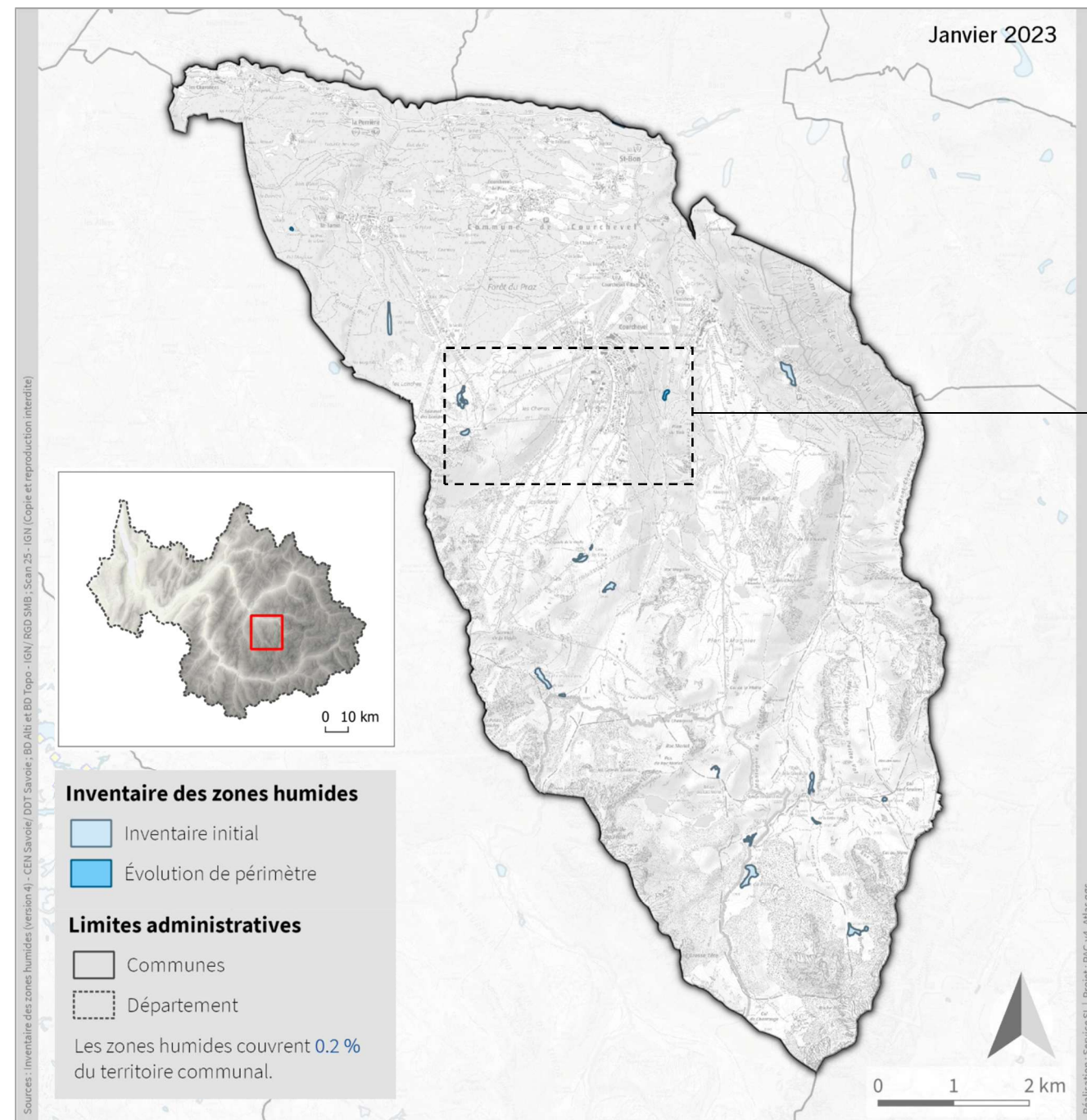


Annexe 13 : Zones humides

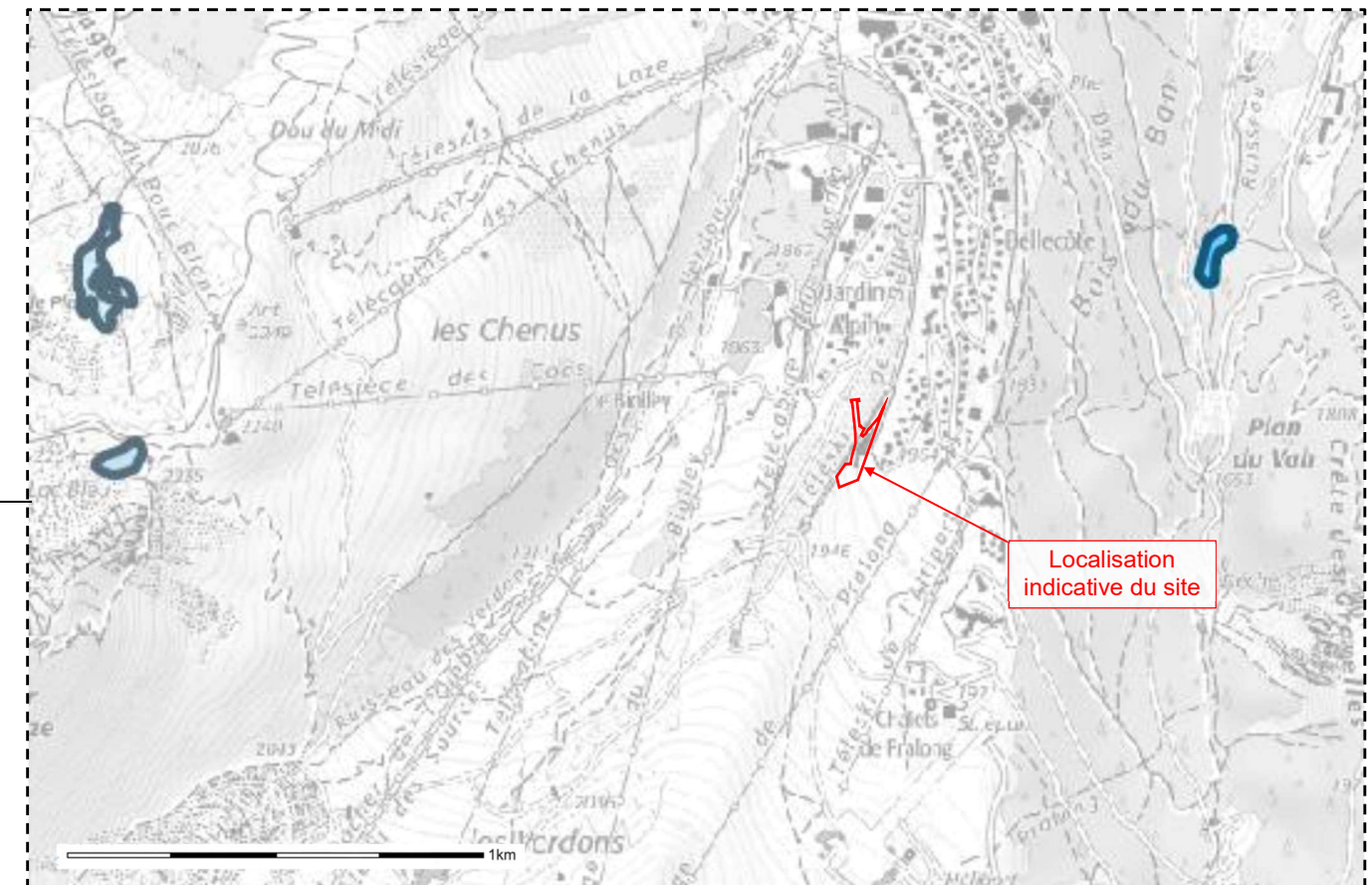
Selon la définition fournie par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (modifié par l'article 23 de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la Biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement), « on entend par « zone humide » :

- les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire,
- ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Inventaire des Zones Humides sur COURCHEVEL (actualisé en 2023)



Zoom au niveau du site et de ses environs



Source : Porter à connaissance de l'Etat aux collectivités /
Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie / l'Observatoire des territoires de la Savoie

En Savoie, un inventaire initial des zones humides et de leurs espaces fonctionnels a été réalisé en 2005 et 2009. Il a été engagé dans le cadre d'une « charte pour les zones humides » du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse. De nouvelles données viennent progressivement compléter la connaissance de ces milieux au niveau du département, notamment de la part des services de l'Etat (en 2015, 2018 et 2023).

Selon la dernière version de l'inventaire départemental disponible sur le site de l'Observatoire des territoires de la Savoie et repris sur les cartes ci-avant, **le site du projet objet du présent dossier ne fait pas partie des zones humides recensées et délimitées.**